

La Mutualité.

CONFERENCE

faite par M. G. W. Séguin, Président général de l'Union St-Joseph du Canada, au Congrès d'Education des Canadiens-Français de l'Ontario.

Messieurs,

A la gracieuse demande des promoteurs du Congrès d'Education des Canadiens-français de l'Ontario, je viens vous entretenir pendant quelques instants d'un sujet important au premier chef : la Mutualité.

Merci au Comité général du Congrès d'avoir bien voulu me ménager pareille faveur. Il me fournit par là, j'espère, l'occasion de rendre service à mes compatriotes en leur faisant aimer la Mutualité. Je la saisis avec empressement. M'acquiescer de la tâche qui m'est dévolue avec simplicité et franchise, telle est mon ambition. La cordiale sympathie de cet auditoire le portera certainement à l'indulgence. Si je réussis à convertir ne fusse qu'un seul compatriote méconnaissant les avantages de la mutualité, ma récompense sera plus grande que la peine que je me donne.

Mutualité ! L'idée que ce mot éveille dans l'esprit est la suivante : union de plusieurs individus dans une commune pensée de secours mutuel. Etudier les avantages que présente cette union au point de vue économique, social, religieux, national, voilà ce que je me propose de faire. Il serait oiseux de faire l'histoire de la Mutualité ; qu'il suffise de dire qu'elle est née de l'assurance sur la vie dont elle est le perfectionnement et que, au Canada, elle entre dans une vigoureuse adolescence après un demi-siècle d'enfance.

Au point de vue économique, la Mutualité remplit un grand rôle et est appelée à en remplir un plus grand encore quand elle sera mieux connue et plus honorée, parce qu'elle fournit aux individus le moyen de se prémunir contre les revers de fortune, contre la maladie, contre la misère qui peut résulter pour leur famille de leur mort prématurée.

Elle repose sur l'aphorisme "l'Union fait la force". En effet, c'est l'Union qui est la mère de la mutualité ; c'est elle aussi qui en est l'essence. Sans elle, pas d'assurance possible. Car l'assurance est gouvernée par la loi du nombre. Aucune probabilité appréciable, aucun risque défini, aucune contre-partie adaptée à la mauvaise chance, si une série est trop limitée. Une société de cent membres ne peut établir un budget de secours mutuel. Une épidémie ou une coïncidence d'âge, de mortalité ou de maladie survenant, elle se ruinerait en un crac. Par contre, des milliers d'individus enrôlés sous une même ban-

nière présentent une solidarité contre laquelle le hasard d'une épidémie ou l'occurrence d'une mortalité nombreuse viennent se briser. Alors, les ressources fixes augmentent et le risque diminue. La société y gagne et les sociétaires n'y perdent pas. Reste seulement à proportionner la cotisation des membres au risque qu'ils courent de devenir malades ou de mourir. A l'aide des statistiques, il est facile de fixer cette cotisation. Et voilà une société mutuelle certaine de vivre tout en accomplissant un bien immense.

Comme on le voit, l'union seule est le grand facteur qui opère ce tour de force économique. Elle est comme le lit d'un grand fleuve alimenté par une multitude de petits ruisseaux. Isolés, ces petits ruisseaux n'ont aucune puissance. Réunis, ils constituent un cours d'eau dont la force et l'énergie brisent tous les obstacles.

Il y a plus. La Mutualité s'adapte aujourd'hui à tous les besoins. Au fils pieux, soutien de ses parents âgés ; au père de famille, obligé de subvenir aux besoins de jeunes enfants, elle offre, à peu de frais, le moyen d'écarter de leurs préoccupations le danger d'une mort prématurée qui laisserait sans ressources des êtres aimés. A celui dont les années ont diminué les forces, la mutualité, par la rente viagère, permet d'envisager, le sourire sur les lèvres, la prolongation de son existence.

Avec raison, l'a-t-on qualifiée de caisse d'épargne parfaite. Aux chances de vie ou de mort, elle ajoute, dans certaines combinaisons très pratiquées, la certitude d'un remboursement à date fixe, dont l'assuré profite lui-même. Elle a su se plier à toutes les exigences et à tous les goûts. Cependant, nombre de personnes l'ignorent ou la négligent, sans trop savoir pourquoi. Il y a des âmes timorées qui doutent de la solvabilité des sociétés de secours mutuels et qui hésitent à leur confier leurs épargnes. Qu'il suffise de dire à ces esprits naïfs que les opérations des sociétés mutuelles sont soumises aux lois de l'Etat et reposent sur les calculs les plus judicieux. Ces calculs constituent une science toute spéciale ; ils ont pour point de départ des données mathématiques d'une scrupuleuse exactitude. On applique ensuite ces données aux différentes combinaisons d'assurances, pour fixer des taux de perception qui soient propres à mettre la société en mesure de tenir ses engagements vis-à-vis de ses membres.

Sans exagération, on peut dire qu'aucune institution au monde ne présente de garanties supérieures à celle d'une société de secours mutuel, administrée par un bureau de direction élu à dates fixes, par des délégués choisis eux-mêmes par les membres. Voilà qui est essentiellement démocratique, sans laisser d'être plein de charité chrétienne.

Au point de vue social, la Mutualité est la solution pratique, pacifi-

que, patriotique des problèmes sociaux qui troublent notre époque.

Au Canada, Dieu merci, l'ordre social n'est pas encore bouleversé. Est-ce à dire, cependant, que nous échapperons aux assauts de la vague socialiste qui envahit toutes les plages ? En Europe, cette vague a fait et fait encore de puissantes conquêtes. Pour endiguer le flot envahisseur, les gouvernements ont nationalisé maints services d'utilité publique et créé des retraites ouvrières. Ils n'ont pu satisfaire par là l'appétit vorace des esprits ayant pour doctrine la distribution égale de tous les biens. Et le socialisme désagrégeant monte toujours ! Il a des disciples, des apôtres même, chez nous. Pourquoi ? Parce que la classe ouvrière, qui souffre et peine, veut se soustraire au poids de sa pauvreté. C'est logique. Mais, trop souvent, elle oublie que le remède à l'incertitude du lendemain n'est pas dans les législations teintées de socialisme, mais dans la mutualité chrétienne.

Et voici pourquoi. On a beau parler de retraites ouvrières, on ne peut sortir du dilemme suivant : si elles sont contributives, comme en Allemagne, en France et au Canada, l'Etat ne fait que se constituer banquier et fournit aux individus ce qu'ils peuvent trouver sans lui, à savoir le moyen d'épargner leur argent ; si elles sont non-contributives, comme en Angleterre, en Nouvelle-Zélande et en Australie, elles grèvent le budget public et pèsent en dernier ressort sur le peuple. Voilà comment, avec les retraites ouvrières, on tourne dans un cercle vicieux.

La Nouvelle-Zélande offre présentement un exemple typique de la faillite du socialisme, comme facteur propre à améliorer le sort des classes ouvrières. Ce petit pays en est rendu à une situation économique critique. Pour mettre un terme à la misère, il dépense davantage pour les travaux publics. C'est ce qui s'appelle courir après son ombre. En effet, en augmentant la dépense, on est forcé de négocier de nouveaux emprunts, et, partant, d'augmenter les taxes. Ce que l'on donne au peuple d'une main, on le lui retire de l'autre. Résultat : l'ère des sept vaches maigres continue.

Voilà où devait conduire l'entrave mise par le gouvernement au déploiement de l'initiative privée. Il a paralysé celle-ci en assumant la responsabilité de mettre les individus à l'abri de l'incertitude du lendemain. Les retraites ouvrières ont provoqué, chez le peuple, une diminution de la pratique de l'économie. Elles ont aussi porté un coup mortel aux compagnies d'assurances. La main-mise de l'Etat sur ces entreprises, qui devraient rester toujours privées et commerciales, a constitué une véritable calamité. Le peuple en est venu à s'en reposer de toutes choses sur le gouvernement. Il a oublié que celui-ci n'était pas une providence et que le jour viendrait vite où il crierait famine. Ce jour est venu. Et la Nouvelle-Zélande a

appris, à ses dépens, qu'il ne faut jamais agir à rebours de la raison.

La conclusion à tirer de l'expérience de la Nouvelle-Zélande, c'est que le socialisme, qu'il le bon sens nous dit aller contre l'ordre naturel des choses, ne peut entrer dans le domaine pratique. Il aboutit toujours à un fiasco. L'Angleterre elle-même est aux prises avec une situation économique pénible parce qu'elle a fait trop de concessions aux revendications socialistes. Dans cette reculade, faite à corps défendant, pour gagner les faveurs de la classe ouvrière, le parti libéral s'est vu promptement acculé au mur. Force lui a été soit de rebrousser chemin, soit d'augmenter les taxes. Rebrousser chemin, il ne l'a pas pu. La peur de la perte du pouvoir l'engageait à conserver les sympathies populaires. Donc, il a augmenté les taxes. Mais le peuple ne tardera pas à ressentir le contre-coup de pareille action et par un de ces retours soudains qui lui sont propres, il reviendra à des idées plus saines.

Et puisque le socialisme est aussi néfaste dans ses résultats, même quand il est modéré, qui viendra au secours de l'ouvrier pouvant à peine suffire à gagner la subsistance de sa famille et craignant toujours d'être enlevé à celle-ci ? Qui ? La Mutualité ! Voilà le refuge véritable de la classe populaire. Avec elle, le principe d'affaire et la charité chrétienne se donnent la main. Les petites épargnes agglomérées des sociétaires produisent un capital dont le rendement suffit à payer des secours aux malades et à donner une indemnité aux veuves et aux orphelins. Grâce à l'infusion constante de sang nouveau, la société prospère toujours malgré le bien qu'elle accompli.

Au point de vue religieux, la Mutualité a l'avantage de coordonner les énergies pour travailler à la défense de la foi et à la sauvegarde des mœurs. Quiconque s'enrôle dans une société de secours mutuel remplit son devoir envers Dieu, envers le prochain et envers lui-même.

Il remplit son devoir envers Dieu parce qu'il s'inspire de la parole : "Aide-toi, et le Ciel t'aidera." En effet, l'Eternel, quand il a condamné l'homme à manger son pain à la sueur de son front, lui a fait un devoir de déployer une initiative féconde pour être sûr du lendemain. Il a voulu que, comme la fourmi, il fut actif, sage, économe. Or, le mutualiste, en pratiquant l'économie pour se mettre à l'abri des revers de fortune, en travaillant ferme pour pouvoir payer ses contributions à sa société, en s'aidant pour que le Ciel lui aide, observe la loi du Créateur.

Il remplit son devoir envers le prochain, parce que la belle vertu de la charité est la base même de la mutualité. Quiconque appartient à une société de secours mutuel contribue incessamment par là au soulagement des malheureux. Lorsqu'une veuve et des orphelins sont arrachés à la misère par la société,